

Edito : 2022, Un millésime exceptionnel pour certains.

Les grandes entreprises françaises ont accumulé plus de 1700 milliards de chiffres d'affaires, plus de 140 milliards de bénéfices. Le CAC 40 va de record en record depuis le début de l'année, de juteux dividendes vont aux actionnaires. Les fonds de pensions fanfaronnent. Les 2 personnalités les plus riches au monde sont Françaises.

Mais quid du quotidien du plus grand nombre, des salariés, des retraités, des étudiants, des privés d'emploi, ... Un millésime exceptionnel aussi : 17,6% d'inflation sur 1 an, des hausses de salaires largement en deçà de la hausse du coût de la vie. Le nombre de demandeurs d'aides auprès des associations caritatives explose, les familles font des arbitrages pour leurs courses, les étudiants sautent des repas pour boucler leur fin de mois.

Et pendant ce temps, un gouvernement est loin de la dure réalité du quotidien. D'un côté il propose de travailler plus longtemps pour « sauver le système des retraites des Français » dont le budget est de 345 milliards en 2021; de l'autre il débloque miraculeusement un budget supplémentaire pour l'armée (budget de 413 milliards en 2030).

Le libéralisme économique atteint son paroxysme dans un environnement international houleux, bientôt la chute ! Il n'arrive pas à garantir notre système de santé, d'éducation,...

La priorité de la CGT est la défense de notre modèle social, de l'emploi, du pouvoir d'achat, la sauvegarde du lien entre les générations,

Mobilisez-vous pour vos droits, syndiquez-vous pour les défendre.

ÇA NOUS CONCERNE AUSSI

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

se tient le 28 avril de chaque année. Elle a été initiée dès 1996 par le mouvement syndical, dont fait partie la CGT, avec le soutien de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Selon un rapport du Bureau International du travail (BIT), 2,78 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Cependant, la décision du 20 janvier 2023 de l'assemblée plénière de la Cour de cassation améliore sensiblement l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, en cas de faute inexcusable de l'employeur.

La CGT estime que le bruit, le flex office, la charge mentale, la pression, la charge de travail et le manque de communication nécessitent plus de moyens de prévention avec un recrutement massif des acteurs de la prévention, ainsi que le retour aux CHSCT.



Accidents de travail : la précarité est un facteur aggravant

De nombreuses entreprises sous-traitent le travail et ses risques. C'est par exemple le cas dans le BTP et le nucléaire. Pour remporter les appels d'offres, les entreprises sous-traitantes sont "moins-disantes" puis sous-traitent à leur tour. Au final, les personnes qui font réellement le travail sont en général des précaires, pas ou peu formés, avec des équipements de protections et procédures de prévention minimalistes.

C'est ce qui génère beaucoup plus d'accidents du travail, et plus grave chez les sous-traitants. Les chiffres de l'Assurance Maladie nous indiquent qu'en France près de 2 salariés décèdent chaque jour au travail, dont une grande majorité de sous-traitants. Le pourcentage de décès au travail est en France le double de la moyenne européenne.

Les salariés en sous-traitance sont plus souvent victimes d'accidents graves, et dans l'intérim, le risque d'accident du travail avec arrêt est 2 fois plus élevé que la moyenne. Utiliser son droit de retrait quand on est apprenti, en CDD, en intérim n'est pas facile.

Des salariés de sous-traitants d'Orange décèdent aussi. Le dernier en date était le 15 octobre 2022, dans le Cantal. Un sous-traitant de l'UPR SE est mort foudroyé par un arc électrique en plantant un poteau métallique sous une ligne à moyenne tension, chose aberrante et contraire aux règles les plus élémentaires de sécurité pour les salariés qui aurait suivi une formation. Ce n'était visiblement pas le cas. Un autre sous-traitant de l'UI PRM était décédé dans des conditions similaires dans les Alpes de Haute Provence en février 2022 les enseignements n'avaient clairement pas été tirés et mis en application.

Pour CGT, tous ces accidents démontrent que les mesures de prévention ne sont toujours ni efficaces ni maîtrisées par les

prestataires, démontrent aussi que le droit du travail et en particulier le droit de retrait ne sont pas connus par les prestataires, de surcroît pour les sous-traitants de sous-traitants

En sous-traitant, une entreprise non seulement sous-traite une partie de ses activités mais aussi ses obligations en matière de sécurité au travail. En le faisant pour le moins cher possible il n'y a pas de mystère, la sécurité est sacrifiée.

La sous-traitance est de plus en plus dévoyée par Orange pour se soustraire à sa responsabilité et son obligation sociale, avec comme seul objectif est de réduire les coûts et d'externaliser le risque.

La CGT demande l'arrêt de la sous-traitance à Orange, l'embauche de personnel en nombre suffisant pour que le travail se réalise dans de bonnes conditions ; car emploi et conditions de travail sont indissociables.

Nos conditions de travail, nos vies, valent plus que leurs profits.



ARI et DTR Demain : logique d'économies supportées par les salariés

Lors de la séance supplémentaire du 10 mai, le CSEE DTSI a été consulté sur le projet d'évolution de la DTR (DTR Demain) qui est inclus dans le projet plus global de l'Ancre Réseaux et Intervention (ARI). Le projet ARI est un projet de plus grande ampleur encore que DTSI Demain.

Ce projet redéfinit nombre de périmètres managériaux : en augmentant le nombre de salariés rattachés à un même manager et par une extension de la géographie d'équipes en multipliant le nombre de sites qui lui sont rattachés.

L'impact humain sera fort, avec des salariés qui quitteront les DO pour rejoindre DTSI, et d'autres inversement qui quitteront DTSI (UPR) pour intégrer les DO (en UCI). Sans compter le nombre de collectifs au sein de DTSI, y compris à DTR, qui vont se voir regroupés ou éparpillés dans de nouvelles directions.

Si les salariés ne contestent pas l'intérêt du projet, ils sont cependant très inquiets des impacts sur l'organisation du travail et sur leur quotidien au sein de nouveaux collectifs et de nouvelles organisations.

La direction, bien sûr, admet que ce projet permettra de participer au nouveau plan stratégique en impactant les coûts de l'OPEX et l'Ebitda.

La CGT en séance l'a interpellée aussi sur les gains que fera Orange en ne recrutant quasiment pas, malgré les nombreux départs à venir avec les TPS (temps libéré) et les départs en retraite : on est encore une fois sur un projet d'économies sur le dos des salariés !

Ces gains ne serviront pas à l'accompagnement des salariés qui restent, puisque seuls ceux dont le poste est supprimé auront droit à un accompagnement

individualisé. Pour les autres, on est dans un accompagnement en réaction aux situations difficiles détectées au cas par les équipes RH, les managers ou sondages. Avec des RH en baisse (suite à DTSI Demain) et des périmètres managériaux étendus, on se demande bien comment les salariés ne vont pas être lésés ...

Les périmètres sociaux seront aussi impactés avec des CSSCT qui disparaîtront et des salariés qui ne pourront plus être suivis par leurs RP et CSSCT.



En réponse la direction indique qu'il suffira que les porteurs de mandat conservent leur mandat jusqu'aux échéances électorales de fin d'année, ... puis ils disparaissent eux aussi.

Au final, comme l'a rappelé la CGT, le parcours salarié c'est normalement un salarié acteur de son parcours au sein de l'entreprise : l'épanouissement au travail, une vraie formation, un choix

d'évolutions et de projets professionnels choisis. Il se construit aussi au travers des EI, PDI, etc... Mais tout cela demande de la sérénité et des repères au sein de l'entreprise et de son organisation !

Le constat que font les élus CGT, c'est que le parcours salarié se résume surtout à subir des changements incessants avec des réorganisations, successives et sans fin, qui nécessitent une permanente adaptation à ces évolutions. Ce parcours salarié est aussi générateur de perte de repères et de RPS potentiels.

La direction a volontairement fait un choix d'économie aux dépens des personnels de la DTSI.

Femme, cadre, écolo et féministe ... et à la tête de la CGT !

La CGT a tenu son 53e congrès du 27 au 31 mars à Clermont Ferrand, dans un contexte de luttes contre la réforme des retraites.

942 délégué.es venu.es de toute la France représentaient les syndicats CGT des entreprises et des services publics. Moment démocratique essentiel du syndicat, les délégué.es ont débattu du bilan d'activité et financier de la mandature écoulée. Le document d'orientation, feuille de route de la CGT pour la mandature qui s'ouvre a été voté à 72,79%.

Succédant à Philippe Martinez, la responsable de l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (Ugict) depuis 2011, Sophie Binet a été élue vendredi secrétaire générale de la CGT, devenant ainsi la première femme à la tête du syndicat depuis sa création en 1895.

Dans son premier discours comme secrétaire générale, Sophie Binet a souligné la marque de fabrique de la CGT : porter les questions sociales et environnementales en partant de nos métiers et de notre travail dans le contexte de la mondialisation rappelant qu'il fallait savoir « être capable de porter au même niveau fin du monde et fins de mois ».

Avec un profil rassembleur, Sophie Binet est une femme « déterminée, enthousiaste, charismatique ». Féministe engagée, elle a cosigné l'ouvrage « Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale », publié en 2019. Elle était référente du collectif femmes mixité de la CGT. Sophie Binet est membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes

et les hommes pour les années 2022-2025.

Pendant une manifestation contre la loi portant réforme des retraites le 6 avril 2023, Sophie Binet, interrogée par une journaliste de CNews refuse de répondre. Elle précise qu'elle s'adressera uniquement aux « médias qui garantissent la liberté d'expression et la pluralité »

En 2016, avec sa casquette syndicale CGT, elle entre dans la bataille contre la loi Travail et lance une pétition #LoiTravailNonMerci qui réunit plus d'un million de signatures en deux semaines. Pour mener les combats, elle allie les moyens du syndicalisme traditionnel et un nouveau syndicalisme présent sur les réseaux sociaux.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :
.....

